

République Française

Mairie de LOISY

Compte rendu sommaire de la séance Conseil Municipal du 28 mars 2025

Porté à l'affichage le 4 avril 2025

Le Conseil Municipal réuni le 4 avril 2025, à 20h00, sous la présidence de Madame Isabelle BAJARD, Maire (12 présents, 2 pouvoirs, 1 absent)

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 7 mars 2025.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'achat de la parcelle C009 pour un montant de 225.24€ (hors frais), et AUTORISE Madame le Maire à signer tout document en ce sens.
- **SURSOIT** à statuer sur le RPQS 2024 de la commune, les données n'étant pas disponibles.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget assainissement faisant apparaître les résultats suivants (Madame le Maire n'a pas participer au débat et au vote) :

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat reporté de 2023	Résultat de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	1 389.22	1 238.77	11 602.87	11 452.42
INVESTISSEMENT	673.57	697.22	1 787.06	1 810.71
RÉSULTAT CUMULÉ				13 263.13

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget assainissement comme suit :
 - 11 452.42 € affectés au compte 002.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le vote du budget prévisionnel d'assainissement 2025 comme suit :

Section de fonctionnement (exploitation) : 12 691.00			
Dépenses		Recettes	
011/Charges de gestion générale	11 000.00	002/Résultat reporté	11 452.00
042/Opérations d'ordre (amortissements)	698.00	70/Vente de produits	565.00
65/Autres charges de gestion courante	993.00	042/Opérations d'ordre (amortissement)	674.00
Section d'investissement : 2 508.00			
Dépenses		Recettes	
21/Immobilisations corporelles	1 834.00	001/Solde d'exécution section investissement	1 810.00
040/ Opérations d'ordre (amortissements)	674.00	040/ Opérations d'ordre (amortissement)	698.00

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte Financier Unique du budget principal faisant apparaître les résultats suivants (Madame le Maire n'a pas participer au débat et au vote) :

	Dépenses 2024	Recettes 2024	Résultat reporté de 2023	Résultat de clôture 2024
FONCTIONNEMENT	593 633.90	729 729.25	121 042.26	257 137.61
INVESTISSEMENT	383 743.35	354 113.97	- 78 951.45	- 108 580.83
RÉSULTAT CUMULÉ				148 556.78

- **APPROUVE**, à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal comme suit :
 - 159 355.78 € affectés au compte 002
 - 97 781.83 € affectés au compte 1068.

- **VOTE**, à l'unanimité, le maintien du taux des taxes sans hausse, soit :
 - Taxe foncière bâti : 35.49%
 - Taxe foncière non bâtie : 42.53%
 - Taxe d'habitation : 16.52%
- **VOTE**, à l'unanimité, le budget principal prévisionnel 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 767 127.00			
Dépenses		Recettes	
011/Charges de gestion générale	246 398.00	002/Résultat reporté	159 355.00
012/Charges de personnel	191 000.00	70/produit des services	54 450.00
014/Atténuation de produits	34 508.00	73/Impôts et taxes	60 644.00
023/Virement à la section d'investissement	138 326.00	74/Dotations et participations	170 015.00
65/Autres charges de gestion courante	148 316.00	75/Autres produits de gestion courante	53 980.00
66/Charges financières	8 279.00	77/ Produits spécifiques	200.00
67/Charges exceptionnelles	300.00	731/ Fiscalité locale	268 483.00
Section d'investissement : 347 739.00			
Dépenses		Recettes	
001/Solde d'exécution section investissement	108 581.00	13/Subventions d'investissement	99 151.00
21/Immobilisations corporelles	177 710.00	10/Dotations, fonds divers et réserves	108 612.00
16/Emprunts et dettes assimilées	61 448.00	16/Emprunts et dettes assimilées (cautionnements)	1 650.00
		040/Virement de la section de fonctionnement	138 326.00

Les dépenses d'investissement 2025 (dont reste à réaliser = RAR) :

Débroussailleuse	:	41 400.00€
Éclairage public La Grelay	:	1 600.00€
Remplacement éclairage public le Bourg	:	14 800.00€
Rénovation cantine	:	112 237.00€
Achat de terrains	:	4 000.00€
Lave-vaisselle cantine	:	3 673.00€
TOTAL		177 710.00€

- **VALIDE**, à l'unanimité, les devis concernant les travaux de rénovation de la cantine scolaire :
 - Pautet menuiseries, menuiseries : 36 145.20€
 - Lecuelle électricité, travaux d'électricité : 2 074.80€
 - Lecuelle électricité, alarme incendie : 1 200.00€
 - Faivre construction, toiture, maçonnerie, sols : 44 304.78€
 - Sylvain Kling, plafonds, isolation, peintures : 25 271.40€
 - Sylvain Kling, plus-value BA18 (obligation de la commission de sécurité) : 3 240.00€
 - Sylvain Kling, réfection de la peinture de la cuisine (obligation suite au contrôle de la DDPP) : 5 042.40€
- **ÉTUDIE** les demandes de subventions suivantes :
 - Foyer rural de Loisy : 200.00€ accordés à l'unanimité
 - MFR de Pont de Veyle : refus avec 14 voix contre

- Association sportive du collège les Dîmes : refus avec 10 voix contre, 1 pour et 3 abstentions
- BTP CFA de l'Ain : refus avec 14 voix contre
- EREA Claude Brosse : refus avec 12 voix contre, 0 pour et 2 abstentions
- MFR Etang sur Arroux : refus avec 14 voix contre
- France Alzheimer 71 : 150.00€ accordés avec 7 voix pour, 4 contre et 3 abstentions
- Association française des sclérosé en plaques : 150.00€ accordés avec 4 voix pour, 2 contre et 8 abstentions
- Amaelles 71 : refus avec 13 voix contre, 0 pour et 1 abstention
- Association Toujours femme : refus avec 4 voix contre, 3 pour et 7 abstentions
- La Croix rouge française : refus avec 12 voix contre, 0 pour et 2 abstentions
- Le Secours populaire français : refus avec 12 voix contre, 0 pour et 2 abstentions.
Les élus proposent de transmettre les demandes de subventions des Restaurants du cœur, la Croix rouge française et le Secours populaire français au CCAS.
- à l'unanimité, de maintenir la convention cantine avec la commune d'Huilly-sur-Seille pour l'année 2025, et DIT que la participation s'élève à 10 245.76€.

■ **PREND CONNAISSANCE des informations suivantes :**

- De l'avancée du travail sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- De la date de la prochaine réunion sur les dessertes : le 26 avril à 9h.

La Séance est levée à 22 heures 15

Secrétaire de séance : Daniel HAUTEVELLE

Vu par Nous, Isabelle BAJARD, Mme le Maire de la commune de Loisy pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire,

Isabelle BAJARD,

Le secrétaire de séance,

Daniel HAUTEVELLE